

PISCINE LAMBALLE TERRE ET MER
(LAMBALLE-ARMOR)

(0220220)

Contrôle sanitaire du 09/09/2024
réalisé à partir de 10h59

				~BAIN A REMOUS INTERIEUR 00235562	~BASSIN DE PLONGÉE INTERIEUR 00235560	~BASSIN LUDIQUE INTERIEUR 00235561	~BASSIN SPORTIF INTERIEUR 00235559	~PATAUGEOIRE INTERIEURE 00235558
Paramètres environnementaux	Unités	Limite de qualité	Référence de qualité					
Température de l'eau	°C	≤ 36*	≤ 33*	34	30	30	27	32
Transparence qualitative	SANS OBJET	–	–	normale	normale	normale	normale	normale
Fréquentation instantanée	SANS OBJET	–	–	0	0	19	0	4
Paramètres bactériologiques								
Entérocoques intestinaux	n/(100mL)	0	–	0	0	0	0	0
Pseudomonas aeruginosa	n/(100mL)	0	–	0	0	0	0	0
Staphylocoques pathogènes	n/(100mL)	0	–	0	0	0	0	0
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	n/mL	–	≤100	3	0	0	0	0
Paramètres physico-chimiques								
pH	unité pH	6,9 ≤ – ≤ 7,7	–	7,4	7,3	7,3	7,3	7,3
Chlore libre	mg(Cl2)/L	–	–	1,3	0,7	1	0,7	1,1
Chlore libre actif	mg(Cl2)/L	0,4 ≤ – ≤ 1,4	–	0,7	0,4	0,6	0,4	0,6
Chlore total	mg(Cl2)/L	–	–	1,6	0,7	1,2	1,2	1,2
Chlore combiné	mg(Cl2)/L	≤ 0,6	–	0,3	0	0,2	0,5	0,1
Acide isocyanurique	mg/L	≤ 75	–	<10	<10	<10	<10	<10
Carbone organique total	mg(C)/L	–	≤ 5	6,6	4,3	4,3	2,9	3,5
Chlorures	mg/L	–	≤ 250	246	95	93	94	196

INTERPRETATION SANITAIRE

* uniquement pour les bains à remous

N.D. : Non-détecté / ILLISIBL : prolifération d'une flore interférente ne permettant pas le dénombrement / INCOMPT. : impossibilité d'établir le nombre de micro-organismes du fait de la saturation de la boîte de culture.

Eau de bonne qualité Eau de qualité moyenne Eau de mauvaise qualité

Le département santé-environnement de l'ARS assure le contrôle sanitaire des piscines ouvertes au public.

La qualité bactériologique et physico-chimique des eaux de piscines peut varier selon l'hygiène des baigneurs, la fréquentation et l'exploitation des installations.

Si l'eau est de qualité moyenne, des actions correctrices sont demandées à l'exploitant pour remédier aux écarts limités observés et permettre le maintien de la baignade.

Si l'eau est de mauvaise qualité, compte tenu des écarts importants aux exigences de qualité, une fermeture temporaire de bassin est généralement envisagée.

Edité le 13/09/2024

PISCINE LAMBALLE TERRE ET MER
(LAMBALLE-ARMOR)

(0220220)

Contrôle sanitaire du 09/09/2024
réalisé à partir de 10h59

				~BAIN A REMOUS INTERIEUR	~BASSIN DE PLONGÉE INTERIEUR	~BASSIN LUDIQUE INTERIEUR	~BASSIN SPORTIF INTERIEUR	~PATAUGEOIRE INTERIEURE
				00235562	00235560	00235561	00235559	00235558
Paramètres environnementaux	Unités	Limite de qualité	Référence de qualité					
Température de l'eau	°C	≤ 36*	≤ 33*	34	30	30	27	32
Transparence qualitative	SANS OBJET	–	–	normale	normale	normale	normale	normale
Affichage des résultats sur le site	SANS OBJET	–	–	présence	présence	présence	présence	présence
Fréquentation instantanée	SANS OBJET	–	–	0	0	19	0	4
Paramètres bactériologiques								
Entérocoques intestinaux	n/(100mL)	0	–	0	0	0	0	0
Pseudomonas aeruginosa	n/(100mL)	0	–	0	0	0	0	0
Staphylocoques pathogènes	n/(100mL)	0	–	0	0	0	0	0
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	n/mL	–	≤100	3	0	0	0	0
Paramètres physico-chimiques								
pH	unité pH	6,9 ≤ – ≤ 7,7	–	7,4	7,3	7,3	7,3	7,3
Chlore libre	mg(Cl2)/L	–	–	1,3	0,7	1	0,7	1,1
Chlore libre actif	mg(Cl2)/L	0,4 ≤ – ≤ 1,4	–	0,7	0,4	0,6	0,4	0,6
Chlore total	mg(Cl2)/L	–	–	1,6	0,7	1,2	1,2	1,2
Chlore combiné	mg(Cl2)/L	≤ 0,6	–	0,3	0	0,2	0,5	0,1
Acide isocyanurique	mg/L	≤ 75	–	<10	<10	<10	<10	<10
Carbone organique total	mg(C)/L	–	≤ 5	6,6	4,3	4,3	2,9	3,5
Chlorures	mg/L	–	≤ 250	246	95	93	94	196

INTERPRETATION SANITAIRE

* uniquement pour les bains à remous

N.D. : Non-détecté / ILLISIBL : prolifération d'une flore interférente ne permettant pas le dénombrement / INCOMPT. : impossibilité d'établir le nombre de micro-organismes du fait de la saturation de la boîte de culture.

Eau de bonne qualité Eau de qualité moyenne Eau de mauvaise qualité

Observations / Préconisations ARS

Teneurs notables en matière organique (carbone organique total) dans le bain à remous intérieur. Toutes les dispositions nécessaires doivent être prises pour assurer une qualité d'eau conforme aux usagers (cf. courriel d'alerte du 12/09/2024).

Edité le 13/09/2024 par D.LEGUYADER